



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 juin 2024

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt juin** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Dominique JANIN), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDROLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Dominique CHOPPIN, Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU, jusqu'à 19h29), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Martial MATHIRON, M. Martial PARIZOT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (présent à partir de 19h29), M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maité COUBAT).

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maité COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Jean-Marc FRELH, M. Dominique JANIN (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON-absent de 18h30 à 19h39).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 31

Délibération n°20/06/2024/08

Objet : Contrat de concession relatif à l'exploitation et la gestion de deux Multiaccueils Petite Enfance : choix du délégataire et autorisation de signature au Président

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L1411-1 à L1411-10,

Vu, la délibération n° 18/01/2024/05 en date du 18 janvier 2024, portant sur le choix de gestion et le recours à la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et la gestion des Multiaccueils Petite Enfance à GENLIS et THOREY-EN-PLAINE et autorisant Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de consultation relative à la délégation de service public pour la gestion des deux Multiaccueils Petite Enfance

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la séance plénière de la Commission de délégation de service public en date du 10 janvier 2024, portant sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à une délégation de service public,

Vu, la séance plénière de la Commission de délégation de service public en date du 02 avril 2024, durant laquelle a été dressée la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu, la séance plénière de la Commission de délégation de service public en date du 06 mai 2024, durant laquelle a été dressée la liste des candidats admis aux négociations,

Vu, le rapport sur les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix de l'entreprise retenue et l'économie générale du contrat,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise de se prononcer sur le choix du délégataire de service public et d'approuver le contrat de concession et ses annexes,

Il est rappelé que le contrat de concession relatif à l'exploitation et la gestion de deux Multiaccueils Petite Enfance arrive à échéance le 31 juillet 2024.

Une consultation dans le cadre d'une procédure ouverte, ayant pour objet l'exploitation et la gestion de deux Multiaccueils Petite Enfance, a été lancée le 12 février 2024. La remise des offres était programmée le 19 mars 2024 à 12h00 au plus tard.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), sur le profil « Acheteur » et le site internet de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Par ailleurs, il est noté que la Communauté de Communes s'est fait accompagner pour cette consultation en délégation de service public par le cabinet KPMG.

Les auditions dans le cadre des négociations ont eu lieu les 13 et 14 mai 2024.

La date de remise des offres finales était programmée le 23 mai 2024.

Le projet de contrat accompagné de l'ensemble des pièces, dont le rapport de Monsieur le Président, sont consultables auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, à la demande de tout conseiller.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le choix de la société VYV3 Bourgogne en tant que délégataire de service public pour l'exploitation et la gestion des deux Multiaccueils Petite Enfance à GENLIS et THOREY-EN-PLAINE,
- **APPROUVE** le contrat de concession et ses annexes sous forme d'affermage pour l'exploitation et la gestion de deux Multiaccueils Petite Enfance à GENLIS et THOREY-EN-PLAINE,
- **APPROUVE** le versement d'une compensation pour obligation de service public forfaitaire annuelle (hors révision) à hauteur de :

- 75 180 € (soixante-quinze mille cent quatre-vingts euros) hors taxes pour le Multiaccueil Petite Enfance situé à GENLIS,
 - 72 800 € (soixante-douze mille huit cents euros) hors taxes pour le Multiaccueil Petite Enfance situé à THOREY-EN-PLAINE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au contrat de concession, établi avec la société VYV3 Bourgogne, relatif à l'exploitation et la gestion de deux Multiaccueils Petite Enfance à GENLIS et à THOREY-EN-PLAINE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 20 juin 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER